

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-04_61_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 4c/62-07

Séance du 13 JUL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION THEMIS AU TITRE DE L'ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport n° 2007/I-4è/02 approuvant le budget de l'Aide Sociale à l'Enfance en date du 15 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement de l'Association THEMIS,
- ❖ Accorde une subvention de 24 000 € pour la fonction d'administrateur ad'hoc exercée par l'association THEMIS,
- ❖ Approuve la convention avec l'Association THEMIS et autorise le Président à la signer,
- ❖ Les crédits sont inscrits au chapitre 65, fonction 51, nature 6574 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER